

REÇU LE
10 NOV. 1984
ARCHIVES DE LA MEUSE

**BORDEREAU DE VERSEMENT AUX ARCHIVES
DEPARTEMENTALES DE LA MEUSE**

Partie réservée au service versant :

Nom du service : Délégation Départementale/ANPE
Date de versement : 15-11-1984
Nombre d'Articles : 16

*Partie réservée aux archives

*N° de versement : 1780W

*Date de prise en charge : 15-11-1984

*Métrage : 1,60 ml

N° de l'article	DESCRIPTION DES ARTICLES	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
1	SIVP	1987	D-120	à conserver	mis à titre
2	SIVP Regroupements Collectifs 01 à 30	1987	D	"	d'édouard
3	SIVP Regroupements Collectifs 31 à 54	1987	D	"	
4	SIVP Bilans Physiques et Financiers	1987	D	"	
5	SIVP	1988-1989	D	"	
6	DOSSIERS + NOTES SIVP	1989	D-120	"	
7	CONTRAT SIVP	1989	D	"	
8	SIVP	1990	D	"	
9	SIVP	1991	D	"	
10	SIVP + Bilan SIVP	1987-1990	D	"	
11	CONTRAT DE PROGRAMME	1985	D	"	
12	CONTRAT DE PROGRAMME	1986	D-120	"	
13	CONTRAT DE PROGRAMME	1987	D	"	
14	CONTRAT DE PROGRAMME	1988	D	"	
15	CONTRAT DE PROGRAMME	1988	D	"	
16	CONTRAT DE PROGRAMME	1989	D	"	

Le Chef de Service Versant,



Le Directeur des Services d'Archives,



Jacques MOURIER

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979)

(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.